

## INAUGURATION STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DOMJEAN

Dans le cadre de sa compétence Eau et Assainissement, Saint-Lô Agglo veille à adapter les stations d'épuration aux besoins du territoire. Ces stations participent également à la qualité de la ressource en eau sur le territoire. Saint-Lô Agglo compte actuellement 38 stations d'épuration sur son territoire dont 17 en filtres plantés.

### POURQUOI UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION À DOMJEAN ?

L'ancienne station d'épuration de Domjean, construite en 1986, n'était plus en capacité de traiter correctement les eaux usées en raison du développement de l'urbanisation.

La nouvelle station d'épuration permet de:

1. **Traiter les eaux usées de 700 équivalents-habitants** contre 400 auparavant
2. **Limiter les rejets de l'eau traitée dans le ruisseau de Domjean, affluent de la Vire** grâce à la création d'une zone d'infiltration dans le sol en aval de la station
3. **Épurer les eaux** grâce aux racines des roseaux plantés sur des massifs de sable filtrants
4. **Limiter les coûts d'exploitation** par ce procédé « rustique » adapté à la taille de la commune

### LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION

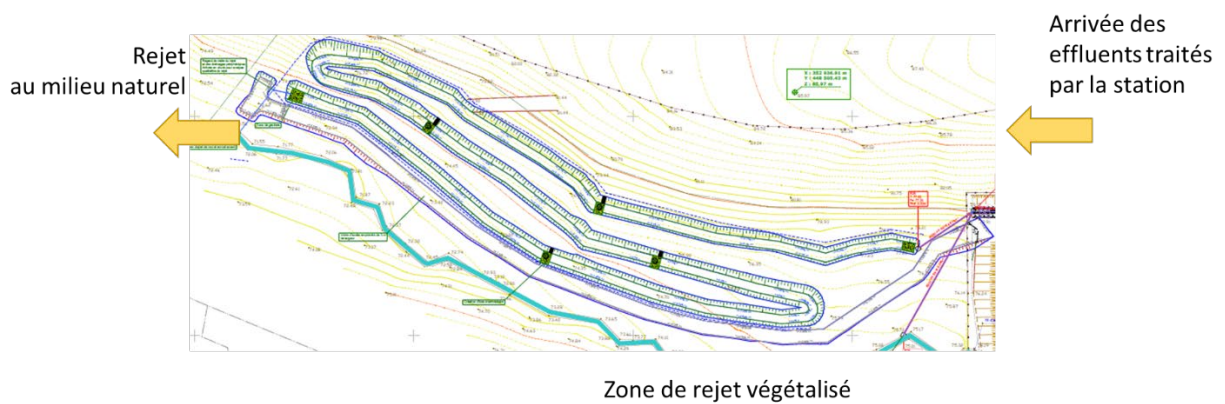
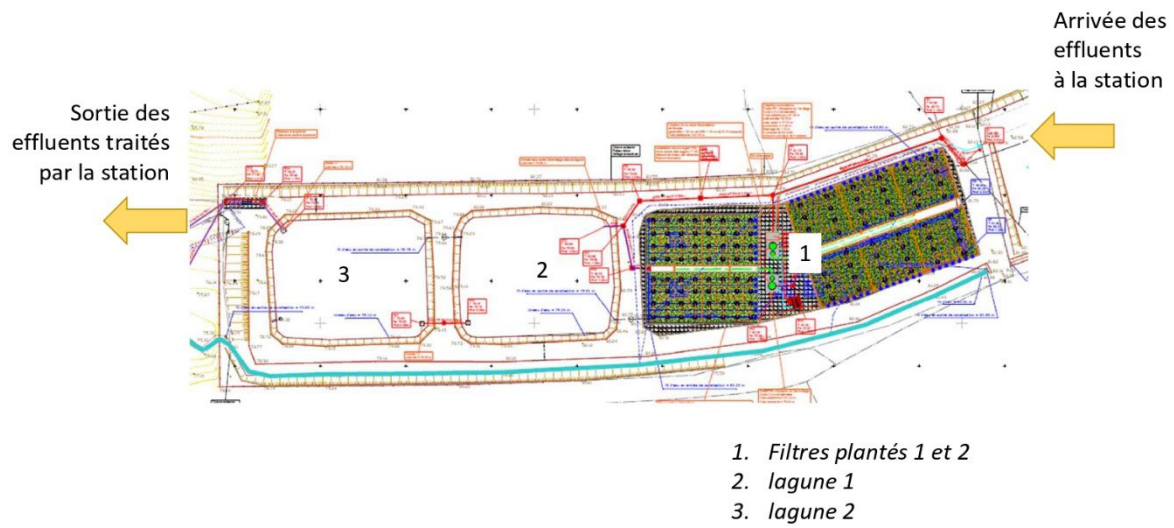
La « filière » de traitement choisie est de type filtre planté à 2 étages, suivi de deux lagunes et d'une zone d'infiltration de 700 m<sup>2</sup>.

Les travaux ont débuté en avril 2021.

La station a été mise en service en octobre 2021 et a fait l'objet d'ajustements au cours du premier semestre 2022.

#### Coût de l'opération :

**739 406,32 € TTC** dont 597 754,60 € TTC de travaux  
dont 435 672 € de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie  
303 734 € d'autofinancement Saint-Lô Agglo



## LES ÉTAPES DE LA RÉALISATION



Avant travaux



Curage de la lagune 1



Pendant les travaux



Avant mise en service



Après mise en service

## LA STATION AUJOURD'HUI



## CONTRAT DE TERRITOIRE EAU CLIMAT (CTEC), POINT D'ÉTAPE sur l'enjeu 1 : Atteinte du bon état de la Vire

### LE CONTRAT DE TERRITOIRE EAU & CLIMAT (CTEC) 2021-2024

Le Contrat de Territoire Eau et Climat constitue le volet « eau » du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) de l'Agglo et a été élaboré en concertation avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

#### Un enjeu fort : l'amélioration de la qualité des eaux superficielles

**Enjeu 1 : atteinte du bon état écologique du cours principal de la Vire**

**Enjeu 2 : atteinte du bon état écologique des autres cours d'eau du territoire**

#### 2 objectifs :

- ✓ **Atteindre le bon état des cours d'eau**
- ✓ **Garantir les prélèvements d'eau sur le milieu naturel pour l'alimentation en eau potable**

Le Syndicat de la Vire, la Ville de Saint-Lô et le Syndicat départemental d'eau potable de la Manche (SDEau50) sont également signataires de contrat.

Saint-Lô Agglo coordonne la mise en œuvre des actions du contrat avec les autres maîtres d'ouvrage signataires du contrat.

#### Montant du plan d'action : 14 M€HT

dont **10 M€ de financement** dans le cadre du CTEC

### FOCUS SUR LES ACTIONS DE L'ENJEU 1 : ATTEINTE DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DE LA VIRE

#### 5 types d'actions sont engagés :

- ✓ **La réduction du taux d'étagement\* en dessous de 40% et le plus proche possible de 30%** - objectif améliorer les conditions d'écoulement du cours d'eau
  - Réalisé : **Le réaménagement du site de La Chapelle sur Vire (Condé-sur-Vire) par le Syndicat de la Vire**
    - Programmés sur 2024 : **Le réaménagement de 4 seuils ruinés (3 par le Syndicat de la Vire et 1 par Saint-Lô Agglo)**
  - En cours d'études : **Le seuil de Saint-Lô par la ville de Saint-Lô**

*\*rapport entre le cumul des hauteurs de chutes artificielles et la dénivelée du profil en long du cours d'eau*

- ✓ **Un diagnostic des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement au travers du schéma directeur d'assainissement**
  - Lancé : **diagnostic de la station d'épuration de Pont-Hébert par Saint-Lô Agglo**
- ✓ **L'amélioration des réseaux de collecte**
  - En cours : **2 tranches de travaux l'une sur Saint-Lô et l'autre sur Tessy-Bocage (Tessy-sur Vire) par Saint-Lô Agglo**

- ✓ **L'amélioration des stations d'épuration**
  - **Programmé : Station d'épuration de Tessy-Bocage (Tessy-sur-Vire)** en fonction des résultats du diagnostic **par Saint-Lô Agglo**
- ✓ **Un diagnostic et la mise en place d'un programme d'actions agricoles adapté aux axes rivulaires principaux**
  - **En cours de finalisation : Convention entre Saint-Lô Agglo et le conservatoire des espaces naturels pour la Vallée de la Vire**

**Coût de ces actions : 7,8 M€ soit 55% du montant total du Contrat de Territoire Eau & Climat**

## LES TRAVAUX DU SEUIL DU SITE DE LA CHAPELLE-SUR-VIRE À CONDÉ-SUR-VIRE PAR LE SYNDICAT DE LA VIRE

Le seuil de La Chapelle-sur-Vire posait plusieurs problèmes :

- Aggravation des inondations sur le site
- Danger pour la pratique du canoë
- Dégradation de la qualité des eaux
- Obstacle pour les poissons migrateurs
- Ennoïement des zones de reproduction...

Le Syndicat de la Vire a entrepris **des travaux pour renaturer le site** consistant à démonter le seuil et la microcentrale hydroélectrique tout **en préservant les différents usages** : pêche, abreuvement, canoë-kayak et **en créant un nouvel espace de détente pour profiter de la Vire « les pieds dans l'eau »** avec un accès facilité et une plage en pente douce.

La maîtrise d'œuvre a été assurée par Artelia.

### Objectifs des travaux :

- ✓ **Restaurer la continuité écologique pour l'ensemble des espèces piscicoles**
- ✓ **Rouvrir des zones de reproduction sur 2 km**
- ✓ **Réduire l'impact des inondations sur le site**
- ✓ **Améliorer la qualité des eaux (moins chaudes et mieux oxygénées)**
- ✓ **Réduire les pertes en eau par évaporation**

### BUDGET :

**350 000 €HT**, montant des travaux financés par le Syndicat de la Vire

**315 000 €HT**, financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie soit 90%

## LES TRAVAUX DE RENATURATION À TESSY-BOCAGE (TESSY-SUR-VIRE) ET À BOURGVALLÉES (LA MANCELLIÈRE SUR VIRE) PAR L'ENTREPRISES « Les Usines du Bassin de la Vire »

Les deux seuils de Tessy-sur-Vire à Tessy-Bocage et de La Mancellière sur Vire à Bourgvallées et les microcentrales hydroélectriques attenantes appartiennent à l'entreprise « Les Usines du Bassin de la Vire ».

L'entreprise a entrepris **des travaux pour renaturer les 2 sites** :

- **Sur le site de la Mancellière sur Vire à Bourgvallées** : retrait du matériel hydroélectrique, suppression du seuil, comblement de l'écluse et comblement partiel du canal,
- **Sur le site de Tessy-sur-Vire à Tessy-Bocage** : retrait du matériel hydroélectrique, suppression du seuil, des bâtiments et des murs de berge et aménagement d'une plateforme basse entre le chemin de halage et la Vire

Les travaux sont terminés sur le site de Tessy-sur-Vire et ont démarré en septembre sur celui de La Mancellière sur Vire à Bourgvallées. La maîtrise d'œuvre est assurée par MNeau.

**Objectif des travaux : Retrouver 4 km d'écoulement naturel**

**BUDGET POUR LES DEUX SITES :**

**800 000 €HT**, montant des travaux financés par l'entreprise « Les Usines du Bassin de la Vire »

**720 000 €HT**, financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie soit 90%

## POUR ALLER PLUS LOIN : LES ENJEUX DE LA RESTAURATION DES ÉCOULEMENTS NATURELS POUR LE TERRITOIRE

### Les qualités de la Vire

Grâce à ses caractéristiques naturelles et sa situation géographique, la Vire est le fleuve qui abrite la plus grande diversité de poissons migrateurs en Normandie. Aloses, lamproies, saumons, truites de mer, anguilles devraient trouver dans notre fleuve des eaux courantes, oxygénées et tempérées, propices à leur reproduction ou leur développement.

### Des transformations du 19<sup>ème</sup> siècle qui ne répondent plus au besoin du 21<sup>ème</sup> siècle

Les transformations apportées par l'homme au fil des siècles ont profondément modifié ses qualités naturelles. Les barrages ont créé des obstacles infranchissables entre la mer et les zones de reproduction. Les retenues d'eau successives contribuent au réchauffement et à la dégradation de la qualité des eaux. Essentiels au 19<sup>ème</sup> pour les moulins à farine et les gabarres, ces ouvrages sont tombés en désuétude.

La Vire du 21<sup>ème</sup> siècle est utilisée pour l'alimentation en eau potable du Saint-Lois, le process d'une entreprise agroalimentaire phare du territoire, les loisirs nautiques.

C'est un trésor de nature et de biodiversité, un atout touristique.

### Les besoins du Saint-lois aujourd'hui : une eau de bonne qualité et en quantité suffisante

Pour répondre à l'enjeu d'alimentation en eau potable de bonne qualité et en quantité suffisante et renforcer la résilience de notre territoire dans ce contexte de dérèglement climatique, les collectivités et acteurs locaux se mobilisent depuis plusieurs années déjà.

Les actions portent sur **la réduction des rejets polluants aux cours d'eau, la reconquête du maillage bocager, la préservation des zones humides**. Elles visent aussi **la renaturation du fleuve** pour dynamiser ses écoulements, lutter contre le réchauffement des eaux, renforcer ses capacités épuratoires, favoriser la biodiversité et la reproduction des poissons migrateurs.

La Fédération de pêche de la Manche a été la première à s'engager dans la démarche, en portant les travaux de démantèlement des barrages d'Aubigny (Gourfaleur) en 2015 et de Candol (St-Lô) en 2018.

L'entreprise « Les Usines du Bassin de la Vire » a procédé au démantèlement des usines microcentrales hydroélectriques sur les sites de La Roque à Condé-sur-Vire et de Fourneaux en 2017 et 2018.

Les ouvrages utilisés pour des **usages collectifs, comme celui-ci de la base canoë-kayak de Condé-sur-Vire, bénéficieront à l'inverse de subvention pour être restaurés** tout en réduisant leur impact sur la continuité écologique. Un accompagnement est apporté aux propriétaires d'ouvrages privés pour la réalisation de travaux de mise en conformité avec la réglementation.

**Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux**, approuvé par arrêté préfectoral du 6 mai 2019, fixe l'objectif de **réduire d'ici 2025 le nombre de retenues sur la Vire afin de passer de 30 m de hauteur de seuils cumulée entre Pont-Farcy et la Meauffe à moins de 20 m**.

C'est aussi **l'objectif prioritaire du Contrat de Territoire Eau & Climat signé entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et Saint-Lois Agglo**. Deux autres collectivités, signataires de ce contrat, participent à cet objectif : le Syndicat de la Vire, la ville de Saint-Lô et Saint-Lô Agglo.

Contact presse Saint-Lô Agglo :

Cécile Fournier

06 82 05 23 51 / 02 14 16 30 22

cecile.fournier@saint-lo-agglo.fr

[espace presse] saint-lo-agglo.fr - 